

Comment se passe une conciliation de prudhommes

Par olive14, le 29/12/2013 à 14:53

bonjour j'ai fais une prise d'acte et j'ai recu par la suite la date de rdv pour conciliation aux prudhommes ,comment cela ce deroule merci .

cordialement

Par P.M., le 29/12/2013 à 18:48

Bonjour,

La conciliation est une audience non publique devant 2 Conseillers prud'homaux l'un du collège salariés et l'autre du collège employeurs...

Vous pouvez y être assisté par une personne habilitée à le faire, notamment un avocat ou un défenseur syndical...

En cas d'absence de conciliation un PV est établi pour renvoi en audience de Jugement...

Par olive14, le 29/12/2013 à 19:51

merci de votre reponse cordialement